

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 582

Artikel: Friedmann, Reagan, Wittmann & Co : de l'Etat-providence à l'Etat-pompier
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'Etat-providence à l'Etat-pompier

De Milton Friedman à Walter Wittmann pour la théorie¹, et de Reagan à J.-Fr. Baehler en passant par M^{me} Thatcher et Bruno Hunziker pour la pratique, le néo-libéralisme imprègne bien l'esprit et la politique de ce temps. A coup de citations d'Adam Smith et de Luis D. Brandeis, et avec force appels au sursaut individualiste et à la défense des intérêts particuliers, on tonne contre l'Etat, contre les administrations publiques, contre les dépenses des collectivités. En réalité, les protagonistes du «libéralisme radical» (étiquette donnée à Friedman par lui-même) évitent habilement d'en vouloir aux fonctionnaires eux-mêmes (ce qui serait politiquement suicidaire) pour dénoncer la bureaucratie, la paperasse, en clair: la loi et son application. Trop de textes législatifs, trop d'autorités de surveillance, trop de dépenses pour la réglementation d'activités qui devraient être laissées à la discrétion de citoyens «libres et responsables».

Et nos censeurs de faire le décompte sourcilieux de la production du moulin législatif: le Registre fédéral américain, qui rassemble toutes les prescriptions et autres décisions de l'autorité exécutive ou judiciaire, s'épaissit de plusieurs milliers de pages par an — tout comme notre Recueil des lois fédérales, qui dépasse désormais les deux mille pages par année. Aux Etats-Unis dès 1966/70, et plus récemment en Suisse, on aurait assisté à une véritable explosion de l'activité réglementaire, dont les démocrates américains et les juristes de M. Furgler seraient les principaux responsables.

Dans le genre gouvernemental-activiste, le pire serait la manière d'envisager certains problèmes

contemporains dans leur ensemble: comme si la protection de l'environnement ou celle des consommateurs se laissaient découper en fines tranches sujettes à ordonnances particulières...

Bref, le néo-libéralisme de ce temps veut qu'on n'assiste pas les bras croisés à la «socialisation à froid» et qu'au contraire, on ait le cran (et le cœur) de faire marche arrière. Le mot d'ordre est clair: *deregulation* comme disent les Américains, ou, dans un français tout juste acceptable: déréglementation.

Dans ce sens, Reagan y va fort: il a déjà rapporté ou suspendu une centaine de réglementations diverses, en vigueur ou encore à l'état de projets.

Si le Congrès suit le nouveau président, plusieurs centaines d'autres actes législatifs connaîtront le même sort, parmi les milliers de textes réglementant les activités du commerce et de l'industrie.

Du côté des grandes agences gouvernementales, dont une trentaine ont moins de quinze ans de fonctionnement, on a de bonnes raisons de craindre des réductions de postes et de budget à côté desquelles le «stop du personnel fédéral» et les programmes d'assainissement des finances helvétiques prennent l'allure d'exercices de caisse à sable.

Et pourtant, toute différence d'échelle mise à part, le mouvement semble d'ores et déjà lancé en Suisse.

Il suffit de rappeler la motion Hunziker et consorts, qui veut faire examiner l'opportunité de transférer certaines tâches de la Confédération au secteur privé (cf. DP 578). Cette idée s'apparente directement à celle, prônée par Reagan, de soumettre systématiquement les activités des administrations fédérales centrales américaines à une étude de rendement; ne survivront à cette analyse de coûts/avantages que les services provoquant moins de dépenses publiques que de bénéfices, sociaux et privés.

Au reste, Friedman et Wittmann ne manquent pas de disciples dans notre pays. A commencer par la majeure partie du parti radical, et, très en pointe dans le combat anti-Etat, le parti libéral, dont l'audience s'étend en Romandie bien au-delà des milieux patronaux. Comme leurs cousins américains, les «libéraux radicaux» suisses voient tout rouge dès qu'il s'agit d'une réglementation qualifiable à leur avis d'extrême: quand elle est détaillée, elle devient tâtilonne (par exemple, l'Ordonnance sur les élevages industriels), ou tracassière (recensement fédéral); et quand elle s'en tient aux principes et généralités dignes d'une loi-cadre, elle ouvre la voie aux abus de pouvoir, qui sont évidemment toujours le fait de l'autorité publique (Loi sur la protection de l'environnement).

LIBÉRALISME ET RÉALISME

Distillée dans la presse bourgeoise et dans les conversations de salons, l'idée fait son chemin, selon laquelle l'Etat doit enfin rentrer dans sa coquille, doit apprendre à moins se mêler, doit intervenir en respectant le strict principe de la subsidiarité. Moyennant quoi, l'économie privée pourra enfin faire «bon usage de l'Etat» comme titrait récemment Claude Monnier² dans le «Journal de Genève / GdL» (19.2.81). En bref: l'Etat doit se débarrasser des tâches devenues routinières et mettre toutes ses forces à «aider la nation à forcer les passages difficiles, pour se retirer l'obstacle une fois franchi, prêt à intervenir sur d'autres fronts (...) De machine bureaucratique proliférante, l'Etat redeviendrait alors commando national, force de frappe efficace au service du bien commun». L'Etat-pompier en lieu et place de l'Etat-providence — sur le modèle japonais, dont l'efficacité a de quoi impressionner le monde. L'Etat qui encourage l'innovation, qui soutient les investissements privés, qui aide les entrepri-

ses (à la rigueur les régions, mais pas les branches) à (re)démarrer. L'Etat qui offre son appui pour surmonter les années difficiles, les chiffres rouges, les exercices déficitaires; et qui se retire ensuite, quand les affaires vont mieux, quand les investissements peuvent s'autofinancer, quand les bénéfices (ré)apparaissent. Pas mal trouvé: la liberté du commerce et de l'industrie commence là où s'arrêtent les déficits, que l'Etat a pour mission sacrée de couvrir. Libéralisme, oui, mais réalisme d'abord.

Y.J.

¹ Cf. Milton et Rose FRIEDMAN: *La liberté du choix*, Paris, Belfond, 1980. Walter WITTMANN: *Die neue Ausbeuter*, Stuttgart, Seewald, 1980. Sans malice, on notera que le second ouvrage présente de frappantes analogies avec le premier, paru une année plus tôt aux USA, dont il n'est pourtant pas fait mention dans la bibliographie.

2) Noter également, par exemple, les propos tenus par Max Schmidheiny, président du conseil d'administration de la Holderbank financière SA, lors de la dernière assemblée générale de son groupe. En arrivant comme de juste à vanter les mérites du régime d'«économie libérale», Max Schmidheiny précisait: «(...) Dans ce contexte, il me paraît utile de rappeler les arguments avancés par de jeunes économistes américains. Selon ceux-ci, les interventions de l'Etat, notamment celles destinées à développer la consommation, loin de donner une véritable impulsion à la croissance, ont d'abord pour effet d'alimenter l'inflation. Il convient d'après eux de limiter les interventions de l'Etat aux seules tâches que l'économie privée ne peut pas prendre en charge (essentiellement dans le secteur social); d'autre part l'Etat doit éviter autant que possible les mesures destinées à promouvoir la consommation et par la même occasion donner à l'industrie la possibilité d'améliorer constamment sa productivité et de créer des réserves.» Et l'orateur de conclure sur ce sujet, avant de s'en prendre aux «codes de bonne conduite» édictés par les organisations telles que l'ONU, codes qui entraveraient selon lui «considérablement» l'activité des entreprises: «On peut penser ce qu'on veut de ces propositions. Pour ma part, j'approuve en tout cas celle qui vise à limiter les activités de l'Etat, dont il y a lieu d'ailleurs de reconsidérer le cahier des charges.»

VAUD

La réforme croupion

«1981 marque, pour l'avenir de l'école vaudoise, la fin du rêve et la victoire du radicalisme le plus étri-qué.» Rien à retrancher à ces mots qui résumaient (DP 576) notre analyse du projet de «réforme» de l'école vaudoise avant que le Grand Conseil ne se saisisse du texte de décret proposé par le Conseil d'Etat.

Après trois débats, trois votes et quelques jours de tractations en coulisses, le chef du Département de l'instruction publique, le radical Raymond Junod, a donc reçu de justesse le feu vert indispensable pour passer au stade suivant des opérations, l'élaboration de la loi qui soutiendra le «nouvel» édifice scolaire.

Au fil des discussions, le projet était devenu tout à fait inacceptable pour la gauche (introduction des options en sus des niveaux au cours du cycle d'«orientation et d'observation» prévu en cinquième et sixième années).

Au fil des discussions, le projet était resté détestable pour la grande majorité des libéraux, malgré les inflexions droitières et élitaires qu'ils étaient parvenus à faire admettre à la masse radicale.

Au fil des discussions, le projet était demeuré admissible pour la plupart des radicaux, appliqués d'abord à éviter un affront à l'un des leurs, particulièrement exposé à son poste de responsable de l'Instruction publique.

Glissements progressifs vers le refus, évité finalement dans le jeu des concessions politiques, pour ne pas dire électorales, l'école a bon dos.

Les perspectives d'avenir, dans ces conditions, sont pour le moins floues.

D'abord le référendum peut tout remettre en question: si la droite (libérale, Groupements patronaux) se lance, on ne voit pas bien qui soutiendra

finalement, si ce n'est des radicaux peu enthousiasmés, la réforme telle qu'elle vient d'être esquissée par une petite majorité de députés. Belle partie de cache-cache à déguster.

Si la loi est mise en chantier sans encombres supplémentaires pour l'instant, le tour n'est pas encore définitivement joué: le responsable du DIP peut bientôt changer (qu'advient-il si un libéral prenait la relève de Raymond Junod?), la composition du Parlement peut se modifier au gré des prochaines élections.

Allons! Le feuilleton de cette réforme croupion n'est pas encore terminé. D'autant plus qu'en fin de compte, si les députés proposent, dans les classes c'est le corps enseignant qui dispose. On reparlera de recyclage, de bachotage, de volées d'élèves à la baisse.

GRANDES FAMILLES

Qui tient qui?

L'édition 1981 de l'«Atlas suisse des participations» vient de paraître. Cinq journalistes économiques suisses alémaniques ont répertorié quatre mille sociétés, et les détenteurs de leur capital. Vingt-trois sociétés principales font en outre l'objet de diagrammes en déliants — le plus volumineux accordéon étant consacré à l'omniprésente UBS. La puissance des grandes banques et la diversité de leurs participations (dans l'industrie et le tourisme tout particulièrement) ressortent avec une belle évidence. Idem pour le rôle, toujours important, des grandes familles suisses alémaniques — les riches et les super-riches de Carl Holliger. Pour mémoire: présence très discrète des sociétés romandes qui intéressent manifestement peu, à moins que cette discrétion soit le signe de leur fonction subsidiaire (symbolisé par le statut juridique de filiales).